Résolution 196 (1961)[1]

Création dans les parlements nationaux d'un mécanisme permanent de liaison entre parlementaires et milieux scientifiques

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Vu les conclusions de la Conférence parlementaire et scientifique européenne qui s'est tenue à Londres les 21 et 22 mars, conformément aux dispositions de la Directive n° 165;

Réaffirmant sa conviction qu'il conviendrait que tous les parlements européens disposent d'un mécanisme permanent de liaison avec les milieux scientifiques, qui permettrait aux parlementaires d'être dûment informés sur les questions scientifiques d'actualité,

1. Invite ses membres à stimuler dans leurs parlements respectifs l'intérêt pour des contacts réguliers entre parlementaires et savants

2. Charge son groupe de travail chargé des relations avec les parlements nationaux de provoquer, par des mesures appropriées et en accord avec les participants de la Conférence de Londres, la mise en place d'un mécanisme de liaison parlementaire-scientifique;

3. Charge sa commission culturelle de suivre l'action suscitée par la Conférence de Londres et la présente résolution, et de prendre, en temps utile, l'initiative d'une deuxième conférence parlementaire et scientifique européenne en vue d'examiner les progrès réalisés.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 avril 1961 (8e séance) (voir Doc. 1289, rapport de la commission culturelle). Texte adopté par l'Assemblée le 28 avril 1961 (8e séance).